conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Easy Start NK 17-0-16 + BS

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Engrais

mélange

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: COMPO EXPERT Benelux nv Société

> Filliersdreef 14 B-9800 Deinze

Téléphone : +32-09/381 83 83

Téléfax : +32-09/381 83 64

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : infobnl@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Quality / Safety / Environment Téléphone: +49 (0) 2151 - 579 - 0

#### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger N'est pas une substance ni un mélange

dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

Information supplémentaire "Harzardous Substances" législation allemand (Ge-

fahrstoffverordnung) Appendic I, No. 5 (Nitrate d'Ammo-

niaque group C III)

#### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

#### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

3.2 Mélanges

Nature chimique : NK - engrais contient:

N,N"-(isobutylidène)diurée

6-méthyl-2-oxoperhydropyrimidine-4-ylurée

oligo-éléments

Mélange de sels inorganiques

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 45
N,N"-(isobutylidène)diurée	6104-30-9 228-055-8 01-2119457269-28- XXXX		>= 10 - <= 45
tétraborate de disodique pentahy- draté	12179-04-3 215-540-4 01-2119490790-32- XXXX	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319	>= 0,1 - <= 0,3
sulfate de fer	7720-78-7 231-753-5 01-2119513203-57- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - <= 3
6-méthyl-2- oxoperhydropyrimidine-4-ylurée	1129-42-6 214-447-6 01-2119983389-17- 0000		>= 6 - <= 18

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de

surchauffe ou de combustion.

Appeler un médecin.

En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamé-

tason en aérosol (atomiseur).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

En cas de contact avec la

peau

: Laver abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les

veux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 mi-

nutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:

Méthémoglobinémie

L'inhalation des produits de décomposition à haute concentra-

tion peut causer une insuffisance respiratoire (oedème du

poumon).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Eau

Moyens d'extinction inappro-

priés

Mousse

Poudre chimique sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Decomposition possible au-dessus de 100 °C. Produits de

decomposition thermal:

Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammo-

niac

Isobutyraldehyd

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

#### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Protéger de toute contamination.

Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur.

Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection

contre l'incendie et l'explo-

sion

: Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur.

Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

## 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Proté-

ger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

Classe de stockage (Alle-

magne) (TRGS 510)

: 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du ni-

trate d'ammonium

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
tétraborate de disodique penta- hydraté		VLE 8 hr	2 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	6 mg/m3	BE OEL
		VLE 8 hr	2 mg/m3 (Borate)	BE OEL
		VLE 15 min	6 mg/m3 (Borate)	BE OEL
			1 mg/m3	Conférence américaine des hygié- nistes indus- triels gouver- nementaux - concentra- tions maxi- males admis- sible
sulfate de fer		VLE 8 hr	1 mg/m3 (Fer)	BE OEL
		VLE 8 hr	1 mg/m3 (Fer)	BE OEL

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	· · ·		• • •	
Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Effets spécifiques	36 mg/m3
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets spécifiques	5,12 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consomma- teurs	Ingestion	Effets spécifiques	2,56 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consomma- teurs	Inhalation	Effets spécifiques	8,9 mg/m3
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
N,N"- (isobutylidène)diurée	Travailleurs	Contact avec la peau	effet systémique	37,5 mg/m3
Remarques:	Exposition continue			

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

	Travailleurs	Inhalation	effet systémique	66,12 mg/m3	
Remarques:	Exposition continue				
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	effet systémique	18,75 mg/m3	
Remarques:	Exposition continue				
	Consomma- teurs	Inhalation	effet systémique	16,31 mg/m3	
Remarques:	Exposition continue				
	Consomma- teurs	Ingestion	effet systémique	9,375 mg/m3	
Remarques:	Exposition con	Exposition continue			
sulfate de fer	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	2,8 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	9,9 mg/m3	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	2,8 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	9,9 mg/m3	
	Consomma- teurs	Ingestion	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Consomma- teurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	2,5 mg/m3	
	Consomma- teurs	Ingestion	effet systémique, Effets chroniques	1,4 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	1,4 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h				
	Consomma- teurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	2,5 mg/m3	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium		Eau douce	0,45 mg/l
		Eau de mer	0,045 mg/l
		Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
N,N"-(isobutylidène)diurée		Eau douce	0,5 mg/l
		Eau de mer	0,05 mg/l
		Sédiment d'eau douce	1,76 mg/l
		Sédiment marin	0,176 mg/l
		Sol	10,7 mg/l
		Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	640 mg/l
sulfate de fer		Eau	
Remarques: Ce produi		it n'est associé à aucun effet écotoxicologique	connu.
	<u>,                                     </u>	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	2483 mg/l
		Sédiment d'eau douce	246000 mg/kg
		Sédiment marin	246000 mg/kg
		Sol	276000 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Protection respiratoire

Matériel : Gants

Protection de la peau et du

corps

. Gants

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

: Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granuleux

Couleur : divers

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Easy Start NK 17-0-16 + BS



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 6,2, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non pertinent

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 860 kg/m³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: Non applicable

Température de décomposi-

tion

: > 130 °C

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : substances susceptibles d'être oxydées

Acides forts et bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammo-

niac

Isobutyraldehyd

#### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Donnée non disponible

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Sys-

tème Global Harmonisé)

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

#### **Composants:**

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Toxicité aiguë par voie orale :

: DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg Remarques: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

sulfate de fer:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 657 - 4.390 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 1.992 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

#### Composants:

#### nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

#### tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

#### **Composants:**

#### nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

#### tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin Evaluation: Irritant

Résultat: Irritation modérée des yeux

#### sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Produit:**

Résultat: non sensibilisant

#### Composants:

#### nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### N,N"-(isobutylidène)diurée:

Espèce: Souris

Méthode: OECD Guideline 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### tétraborate de disodique pentahydraté:

Type de Test: Test de Buehler Espèce: Cochon d'Inde

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Easy Start NK 17-0-16 + BS



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

sulfate de fer:

Méthode: OECD TG 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets

mutagènes

tétraborate de disodique pentahydraté:

Mutagénicité sur les cellules : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

germinales- Evaluation

Cancérogénicité

<u> Produit:</u>

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible

avec les données disponibles.

sulfate de fer:

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets car-

cinogènes, tératogènes ou mutagènes.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Easy Start NK 17-0-16 + BS



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

#### Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Effets sur la fertilité

Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

pour la reproduction

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Espèce: Rat

Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Effets sur la fertilité

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes

doses de cette substance.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **Composants:**

#### N,N"-(isobutylidène)diurée:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

organe cible, exposition répétée.

#### **Composants:**

#### N,N"-(isobutylidène)diurée:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### sulfate de fer:

Remarques: Pas d'effet connu.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

#### nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

#### sulfate de fer:

Espèce: Rat

NOAEL: 284 - 324 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat NOAEL: 100 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 49 d

Voie d'application: Par inhalation

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Voie d'application: Dermale

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Risque de formation de méthémoglobine.

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

#### **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les bactéries : EC0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

env. 640 mg/l

Durée d'exposition: 16 h Type de Test: boue activée Méthode: Donnée non disponible

#### **Composants:**

#### nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

#### N,N"-(isobutylidène)diurée:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna): env. 500 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les bactéries : EC0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

env. 640 mg/l

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 242 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

sulfate de fer:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : réduction du COD

env. 85 %

Méthode: OECD 301E/92/69/EWG, C.4-B Remarques: Facilement éliminé de l'eau

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est miscible à l'eau et facilement bio-

dégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas s'at-

tendre à une bioaccumulation.

sulfate de fer:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

té ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,1

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

sulfate de fer:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aqua-

tiques est peu probable.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compar-

timents environnementaux

: Remarques: Modérément mobile dans les sols

Composants:

sulfate de fer:

Répartition entre les compar- : Milieu:Sol

timents environnementaux Remarques: immobile

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Remarques: Non applicable

**Composants:** 

N,N"-(isobutylidène)diurée:

Evaluation : Remarques: Non applicable

sulfate de fer:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante

et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique

(PBT)..

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

#### 12.6 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

: L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les

organismes aquatiques.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.

Contacter le fabricant.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;

ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

#### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil **IBC**

: Non pertinent Remarques

#### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau

l'eau (Allemagne)

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

#### **SECTION 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures: ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN -Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé: IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO -Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition autoaccélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Phi-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### **Easy Start NK 17-0-16 + BS**



Version: 2.1 Date de révision: 31.01.2017

lippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

#### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR